



PROCESSUS D'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE TÉLÉSANTÉ

Phases principales ^[1]

Soutien continu de l'équipe télésanté

1. IDENTIFICATION DU BESOIN

Direction demandeur, Équipe télésanté

Expression du besoin ^[2]
↓
Compléter une demande pour un service de télésanté en complétant la Fiche descriptive d'un service de télésanté
↓
Envoyer la Fiche descriptive d'un service de télésanté à l'équipe télésanté (telesante.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)

Contacter le demandeur
↓
Réviser la Fiche descriptive d'un service de télésanté
↓
Déposer la Fiche descriptive d'un service de télésanté au Comité pilotage télésanté
↓
Assurer l'arrimage avec la DRT

2. ANALYSE DE LA DEMANDE ^[3]

Direction des ressources technologique (DRT)

Catégoriser la demande de projet
↓
Effectuer les analyses
↓
Présenter la demande au Comité opérationnel télésanté
↓
Faire approuver la demande par le Comité d'évaluation et de suivi des demandes de projets de la DRT
↓
Faire approuver la demande par le Comité tactique du Bureau de projet DRT

3. RÉALISATION DU PROJET ^[3]

Direction clinique, DSI et DRT

Assigner un chargé de projet DRT
↓
Préparer le déploiement
↓
Déployer le projet
↓
Évaluer la pérennisation du projet
↓
Clôturer le projet

Pilote clinique : Direction des soins infirmiers (DSI)
Pilote technologique : Direction des ressources technologiques (DRT)

Vérification du respect des critères de la norme d'Agrément Canada

INTÉGRATION D'UN PATIENT PARTENAIRE

Accompagnement du CCT-CHUM

[1] Voir la procédure PRO-118 Implantation d'un service de télésanté pour tous les détails.

[2] Besoin exprimé : le besoin exprimé peut provenir d'un usager, d'un proche, d'un gestionnaire, d'un professionnel, d'un médecin ou toute personne ciblée comme destinataire dans la POL-110.

[3] Vérifier le Cadre de gestion de projet DRT pour les détails.